

Contribution Santé mentale

Janvier 2023

Sommaire

Glossaire	3
Présentation de l'ANESF	4
I. État des lieux sur la santé mentale	5
A. Au National	5
B. Au local	6
II. Spécificités des études de sage-femme	7
A. Stages	8
1. L'accueil des ESF en stage	10
2. L'encadrement des ESF en stage	11
3. Pédagogie : quels outils pour un meilleur encadrement ?	12
4. Retours de stage	13
B. Précarité	14
1. Logement-transport	16
2. Rémunération	17
3. Aides sociales	18
4. Frais complémentaires	18
C. Pédagogie	19
1. Organisation de la formation	19
2. Innovations pédagogiques	21
3. Perspectives Associatives	23
III. Conclusion	26
IV. Bibliographie	27
V. Contact	29

Glossaire

AAA : Apprendre À Apprendre

ANESF : Association Nationale des Étudiant.e.s Sages-Femmes

ANEMF : Association Nationale des Étudiants en Médecine de France

ANEPF : Association Nationale des Étudiants en Pharmacie de France

BIPE : Bureau d'Interface Professeur-Étudiant

BU : Bibliothèque Universitaire

CH : Centre Hospitalier

CHU : Centre Hospitalier Universitaire

CME : Commission Médicale d'Etablissement

CSCT : Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique

ECTS : European Credits Transfer System (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits)

EDM : Épisode Dépressif Majeur

ESF : Etudiant.e Sage-Femme

FAGE : Fédération des Associations Générales Étudiantes

FNEK : Fédération Nationale des Étudiant.e.s en Kinésithérapie

FNESI : Fédération Nationale des Étudiant.e.s en Soins Infirmiers

HTES : Hébergement Territorial En Stage

IDS : Idées Suicidaires

IEE : Interface Enseignant-Étudiant

LAS : Licence Accès en Santé

MDE : Maison Des Étudiant.e.s

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

OVE : Observatoire de la Vie Étudiante

PASS : Parcours Accès Santé Spécifique

SUMPPS : Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

TD : Travaux Dirigés

UE : Unité d'Enseignement

UFR : Unité de Recherche et de Formation

UNECD : Union Nationale des Etudiants en Odontologie de France

Présentation de l'ANESF

L'ANESF est l'unique association représentant les étudiant·e·s sages-femmes. Elle existe depuis 1987 et fédère plus de 4000 étudiant·e·s sages-femmes des 33 structures de formation de France grâce à leur adhésion et leur participation active à nos projets et nos réflexions.

L'ANESF a pour but :

- > De rassembler et de représenter les étudiant·e·s sages-femmes de France afin de défendre leurs droits et intérêts matériels et moraux tant collectifs qu'individuels,
- > De participer activement à l'évolution de la formation en sciences maïeutiques et de la profession,
- > De fédérer et de contribuer au développement du réseau associatif des étudiant·e·s sages-femmes, à leur formation, ainsi qu'à leur professionnalisation,
- > D'inciter les étudiant·e·s sages-femmes à devenir acteur·rice·s de leur citoyenneté à travers une démarche solidaire et d'éducation populaire,
- > D'être actrice dans les décisions et les actions de santé publique notamment à visée éducative et préventive,
- > D'affirmer et de réaffirmer ses valeurs républicaines que sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité tout au long de son existence.

I. État des lieux sur la santé mentale

A. Au National

La **santé mentale des étudiant·e·s** est une problématique cruciale dans l'enseignement supérieur. Selon l'OMS, la santé mentale se définit comme **“état de bien-être qui permet à chacun·e de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive, et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté”** (1). La plupart des étudiant·e·s sont à une période complexe de leur vie, souvent la première séparation familiale pendant laquelle les questions d'orientation et de choix de vie sont prédominantes. Le développement des pathologies psychiatriques et des troubles anxieux ont d'ailleurs tendance à s'aggraver au cours de cette période. Dans la dernière enquête de l'Observatoire de la Vie Étudiante de 2018, les prévalences de l'épisode dépressif majeur (EDM) et des idées suicidaires chez les étudiant·e·s sont respectivement de 15% et 8% soit **50% d'EDM en plus comparées à la population générale** (2). Troubles pouvant s'accroître en réaction aux situations de stress.

De plus, selon une étude menée par plusieurs chercheur·e·s britanniques publiée dans le journal scientifique le Lancet, 59% des jeunes de 16 à 25 ans de plus de 10 pays dont la France sont très inquiet·e·s voir extrêmement inquiet·e·s par la situation climatique. En effet, l'éco-anxiété est un réel enjeu auquel notre formation doit répondre. Nous former aux enjeux environnementaux, à la transition écologique est donc essentiel.

Au cours des études de santé, ce phénomène est amplifié. Les soignant·e·s sont une population identifiée comme historiquement à risque avec des taux de morbidité particulièrement élevés. Il·Elle·s sont **exposé·e·s d'une part à différents risques inhérents à leur activité** comme la confrontation à la souffrance et la mort, l'accompagnement de personnes vulnérables ou d'autre part, à des causes plus extérieures liées à l'organisation du travail et les politiques liées au système de santé (3). Les étudiant·e·s qui évoluent dans ce milieu y sont, au même titre que les professionnel·le·s, **directement confronté·e·s**.

Le rapport de Donata Marra portant sur la santé mentale des étudiant·e·s en santé fait ressortir des spécificités françaises que l'on peut projeter sur l'ensemble du territoire.

Depuis quelques années le constat est sans appel dans toutes les universités, **une augmentation constante du nombre d'étudiant·e·s sans augmentation parallèle du nombre d'enseignant·e·s**. Une problématique en lien direct avec une diminution du compagnonnage en stage dû aux problèmes d'effectifs tant dans les établissements de formations que dans les structures de soin. **Le système de santé, déjà en souffrance depuis des années, ne cesse de se dégrader**. La pression à rendre la santé rentable au sein des services conduit à un glissement des tâches administratives et logistiques vers les étudiant·e·s, pourtant présent·e·s dans le cadre de leur formation.

Face à ces constats, les revendications des associations d'étudiant·e·s sont nombreuses pour des actions globales en faveur de la santé mentale.

La FAGE, et ainsi l'ANESF, se positionnent pour :

- > **La formation des professionnel·le·s en 1ère ligne, professionnel·le·s de santé et au contact des étudiant·e·s à faire face aux pathologies mentales dans les situations d'urgence**
- > **Lancer un plan national pour la santé mentale des étudiant·e·s et des jeunes**
- > **Multiplier les actions de dé-stigmatisation des troubles de la santé mentale**
- > **Développer des modules transversaux pour intégrer les nouveaux enjeux sociaux doivent figurer dans les formations de santé, comme sur la santé mentale, la gestion du stress, la relation soignant·e-soigné·e, la transition écologique, la santé environnementale, la lutte contre les discriminations dans le soin, le sport, la santé...**

B. Au local

Au niveau local des projets peuvent également largement être développés. En effet, au-delà des campagnes et décisions nationales visant à améliorer la santé mentale des étudiant·e·s, des initiatives locales doivent être entreprises.

Les étudiant·e·s ont besoin de relais au niveau local pour bénéficier de ces actions. Différent·e·s acteur·rice·s sont alors à identifier :

- > Les universités
- > Les associations
- > Les établissements de santé (CHU, CH)

Concernant les **universités**, il est important de s'assurer de la présence des **cellules d'accueil et d'écoute** annoncées depuis 2018 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Gérés par les universités, les **centres de santé universitaires** constituent également un enjeu fort pour l'accès aux soins des étudiant·e·s. Il semble donc essentiel d'augmenter l'offre de consultation des professionnel·le·s (psychologues, assistant·e·s sociaux·les...) dans l'ensemble de ces centres universitaires afin de réaliser un réel travail de prévention et de soin.

Enfin les interlocuteur·rice·s principaux·les et les plus accessibles aux étudiant·e·s sont souvent **leurs pairs**. Former aux premiers secours en santé mentale tou·te·s les étudiant·e·s pourrait être intéressant dans cette dynamique de sensibilisation et d'amélioration des connaissances autour de la santé mentale.

Mais il est important de souligner que ces solutions sont quelques fois palliatives et ne remplaceront pas un **accompagnement médical complet et adapté** réalisé dans un **établissement de santé**. Il est donc crucial d'améliorer la coordination avec les structures publiques de proximité permettant l'adressage en confidentialité des étudiant·e·s nécessitant et demandant un suivi médical, social ou psychologique. D'autant plus que 41% des ESF déclarent que leur santé s'est "dégradée" à "fortement dégradée" au fur et à mesure de leur formation(4).

L'ANESF se positionne pour :

- > Favoriser l'accès à la formation de premiers secours en santé mentale à tou·te·s les étudiant·e·s sages-femmes.
- > Veiller à la présence des cellules d'accueil et d'écoute dans chaque université.
- > Améliorer la communication sur les dispositifs mis en place au niveau local.
- > Augmenter l'offre de consultations de professionnel·le·s de santé des services ou centres de santé universitaires afin de proposer une meilleure prise en charge des étudiant·e·s.
- > Réaliser une coordination avec les structures de soins du territoire permettant une continuité pour les étudiant·e·s nécessitant un suivi médical, social ou psychologique.

II. Spécificités des études de sage-femme

Après avoir abordé la santé mentale des étudiant·e·s de manière globale, nous allons maintenant étudier les spécificités propres aux études de sage-femme.

Dans l'enquête bien-être menée par l'ANESF en 2018 (4), une évaluation par l'échelle PHQ 9-INSPQ a révélé des chiffres plus que problématiques : **7 étudiant·e·s sages-femmes sur 10 présentent des symptômes dépressifs**. Plus précisément, 59% des ESF sont à risque de dépression légère et 29% sont à risque de dépression modérée. Ce chiffre augmente au cours de la formation. Cette enquête a également montré que **8 ESF sur 10 se sentent plus stressé·e·s depuis l'entrée dans la formation**.

D'après le **rapport de Donata Marra**, émis en 2018 sur la **qualité de vie des étudiant·e·s en santé**(3), les formations apparemment les mieux protégées - c'est-à-dire au sein desquelles le mal-être étudiant serait moindre - associent plusieurs des éléments suivants :

- > Peu de contacts avec le milieu hospitalier et les stages émotionnellement difficiles
- > Pas de concours classant en fin de second cycle
- > Un nombre limité d'étudiant·e·s dans les promotions et avec un encadrement bienveillant
- > Un programme académique qui n'est pas surchargé
- > De nombreux enseignements pratiques en petits groupes (travaux dirigés et travaux pratiques)
- > Une mise en situation professionnalisante rapide
- > Une forte motivation préalable à l'entrée dans le cursus.

On remarque donc que malgré l'existence de facteurs protecteurs dans la formation de maïeutique, de nombreux facteurs de risque existent. Ceux-ci seront développés par la suite.

A. Stages

La formation de sage-femme est composée à **70% d'enseignements pratiques** et à 30% d'enseignements théoriques. Les stages représentent donc la majorité de notre temps de formation. Le **bien-être en stage** est une composante majeure de la **santé mentale des ESF** et une problématique dont il faut se saisir urgemment.

Dans la contribution de l'ANESF "Le bien-être : constats et perspectives pour les étudiant·e·s sages-femmes" (14), les facteurs stressants que nous avons retrouvé sont notamment les suivants : l'environnement hospitalier, la charge de travail conséquente lors des gardes, les émotions fortes des lieux de stage, les situations d'urgence, la peur de faire des erreurs, le relationnel avec les personnes encadrantes, etc.

Le constat est sans appel, **l'étudiant·e en stage est l'étudiant·e le·a plus à risque**, c'est ce que révèle l'enquête bien être de l'ANESF de 2018 (4). Dès les premiers stages, les ESF sont confronté·e·s à des situations difficiles de manière aléatoire. Les moments les plus stressants en stage sont notamment : la veille de la première garde à partir de la L3, l'apprentissage des gestes techniques en L2, le bilan de fin de garde. Cette dernière composante augmente au cours de la formation. Le lien entre sentiment de maltraitance et stress est inévitable, **61% des ESF répondant·e·s ressentent une maltraitance en stage**, dont 95% d'ordre moral ou verbal.

1. L'accueil des ESF en stage

L'accueil en stage doit se faire à **deux niveaux : humain et matériel**. Sur le plan de l'humain, l'étudiant·e a besoin de repères, de relations afin qu'il·elle puisse poser ses questions et avoir le sentiment d'appartenir à une équipe. Pour ce faire, une personne référente (coordinateur·rice, maître de stage ou SF tuteur·rice) doit lui être attribuée.

L'ANESF propose également de mettre en place une **visite des services du Centre Hospitalier de référence**, qui peut être collective, en début de cursus. Il est également nécessaire pour l'amélioration des conditions d'apprentissage des ESF qu'un accès à des vestiaires, à un parking, à un badge, aux codes des logiciels, ainsi qu'un lieu de restauration soient proposés. En effet, il a été signalé que certain·e·s ESF devaient aller dans les couloirs, à l'extérieur du lieu de stage, ou bien retourner dans leur voiture pour manger.

> **Sur le plan matériel, l'ANESF se positionne en faveur d'un accès à des vestiaires, à un parking, à un badge, aux codes des logiciels, ainsi qu'à un lieu de restauration pour les étudiant·e·s sages-femmes.**
> **L'ANESF propose également de mettre en place une visite des services du Centre Hospitalier de référence, qui peut être collective, en début de cursus.**

L'ANESF rappelle que le code du travail oblige à communiquer le planning 7 jours ouvrés avant le début du service. Ainsi, l'ANESF demande aux professionnel·le·s chargé·e·s de l'élaboration des plannings de les communiquer minimum 15 jours avant le stage. Ceci est valable pour les plannings d'enseignements théoriques également.

Durant son stage, l'ESF doit avoir accès aux protocoles du service, aux transmissions, doit être **considéré·e comme un maillon de la chaîne de communication** afin d'assurer la continuité des informations, tout comme les professionnel·le·s. De plus, un classeur (ou autre de forme similaire) dédié à "l'accueil des étudiant·e·s", qui recense toutes les informations relatives à la venue des ESF en stage, peut être une ressource accessible et adaptée pour l'étudiant·e.

Tout ceci favorise le développement d'un **sentiment d'intégration dans le service et dans son stage** et participe au bien-être étudiant.

L'ANESF se positionne pour :

> **Un accès pour les ESF aux protocoles du service et aux transmissions ;**
> **La mise en place d'un classeur dédié à l'accueil des étudiant·e·s.**

2. L'encadrement des ESF en stage

L'un des principaux constats émanant de l'enquête bien-être (4) est la **difficulté liée à l'encadrement des ESF**. En effet, dans la majorité des cas (84%), il n'y a pas de professionnel·le référent·e sur les lieux de stages de ces dernier·ère·s. Cependant, nous savons que **le stress est atténué par un encadrement bienveillant et personnalisé**.

Il est nécessaire de mettre en place un statut pour encourager, améliorer et valoriser l'encadrement des étudiant·e·s, le statut de maître de stage existant déjà dans la filière d'odontologie, de pharmacie et de médecine pourrait alors répondre à ces problématiques. Le **maître de stage** est un·e **sage-femme professionnel·le clinicien·ne volontaire**, ayant pour mission de transmettre son savoir et de contribuer -auprès de l'étudiant·e et des structures d'enseignement- à l'acquisition des compétences en maïeutique en vue du Diplôme d'État de sage-femme. La délivrance de l'agrément de maître de stage se fait par l'université. Le statut de maître de stage permettrait de définir un **cadre d'exercice pour les professionnel·le·s encadrant·e·s**, avec une formation appropriée, un temps de travail dédié et une revalorisation salariale adaptée. Des retours pourraient être faits sur le ou la professionnel·le encadrant·e (5).

L'ANESF se positionne en faveur du statut de maître de stage universitaire pour les sages-femmes libérales et territoriales, sur le modèle suivant :

- > Accessible au bout d'un an de pratique libérale et suite à une formation universitaire pour bénéficier de l'agrément ;
- > Un an après sa première formation, le·la maître de stage doit de nouveau se rendre à l'université pour faire un point sur ses difficultés, son vécu de son statut et auto évaluer ses pratiques ;
- > L'agrément est valable 3 ans, avec une obligation de suivre de nouveau une formation continue pour l'obtenir à nouveau ;
- > Le·La sage-femme doit avoir une pratique basée sur les preuves ;
- > Le·La sage-femme maître de stage est rémunéré·e 300€ brut/mois pour l'accueil d'un·e étudiant·e en stage. Si les sages-femmes maîtres de stage travaillent en cabinet, il·elle·s se partagent cette rémunération ;
- > Signature d'une charte d'engagement entre l'établissement, le·la sage-femme et l'étudiant·e.

Dans le **rapport Pronostic Mental Engagé** (6) de 2020 les étudiant·e·s en santé demandaient déjà notamment :

- > La mise en place des **groupes de travail ministériels** sur le statut de maître de stage universitaire et la **sortie d'arrêtés le cadrant** avec une adaptation aux différentes filières de santé.
- > Une obtention d'agrément qui soit conditionnée par des **critères assurant une formation à la pédagogie de qualité**.

3. Pédagogie : quels outils pour un meilleur encadrement ?

Les outils d'encadrement en stage, comme les bilans de fin de stage, peuvent être sources de difficultés pour les étudiant·e·s comme pour les professionnel·le·s encadrant·e·s.

La contribution "Le bien-être : constats et perspectives pour les étudiant·e·s sages-femmes" (14) a permis à l'ANESF de formuler un certain nombre de propositions notamment sur ces outils d'encadrement.

Un curriculum est un référentiel adapté localement à un établissement de formation et énonce les intentions de formation. C'est un outil majeur lors de l'organisation d'une formation pour la rendre efficiente.

Enfin, des **référent·e·s pédagogiques** pourraient être mis·es en place dans les structures de formation, permettant de faire le lien entre celle-ci et le lieu de stage pour un meilleur accompagnement de l'ESF. Ce référent·e pourrait s'assurer de la cohérence entre la maquette de formation et les attendus en stage. Au vu du rôle de ce référent·e, qui est surtout celui d'un accompagnement individuel des ESF, il semblerait nécessaire que l'ESF soit suivi·e tout le long de sa formation par la même personne et que ce soit une possibilité bilatérale de changer de référent·e ou d'ESF accompagné·e (de la part de l'ESF ou du référent·e en personne).

- > L'ANESF se positionne pour la création de chartes de stage tri-partites définissant les engagements des étudiant·e·s, des établissements de formation et des lieux de stages.
- > L'ANESF souhaite revaloriser la place de la pédagogie au sein de notre métier, notamment en y accordant du temps lors de la formation initiale, et lors de staff de pédagogie médicale.
- > L'ANESF se positionne pour que les curriculums (au même titre que les protocoles de soin, etc) soient en libre accès dans les services des maternités.
- > L'ANESF se positionne pour que tous les rapports de stage présentent les objectifs de stage institutionnels spécifiques à l'année de formation et spécifiques au terrain de stage concerné.
- > L'ANESF se positionne pour l'harmonisation nationale des rapports de stage
- > L'ANESF se positionne pour le strict respect des textes réglementaires définissant les droits des étudiant·e·s en santé.
- > L'ANESF se positionne pour la mise en place de sanctions pour tous les lieux de stage ne respectant pas les textes réglementaires avec un cahier des charges.
- > L'ANESF se positionne pour la mise en place de référent·e·s pédagogiques appliquant un retour constructif et efficace.

D'après sa première enquête bien-être (4) les pistes d'évolutions principales portaient sur :

> **La communication entre professionnel·le·s et étudiant·e·s**

Bilan de stage, groupes de parole, outils de suivi du stage), etc... les possibilités sont nombreuses. Il est primordial de recréer un lien de confiance entre les différent·e·s acteur·rice·s de la formation et les ESF.

> **L'ANESF encourage les groupes de travail au local entre étudiant·e·s et professionnel·le·s, enseignant·e·s, coordinateur·rice·s, clinicien·ne·s.**

L'ANESF accompagnera les étudiant·e·s et tentera d'aborder au mieux ces questions cristallisées. Nous engagerons des discussions au sein des différentes organisations professionnelles pour s'emparer de ces questions et veiller à la mise en place d'améliorations concrètes.

L'ANESF s'engage à encourager des groupes de travail au local, comme au national entre ESF, enseignant·e·s et coordinateur·rice·s, clinicien·ne·s sur divers axes :

- > **L'encadrement en stage**
- > **Charte tripartite**
- > **Les bilans de fin de stage**
- > **L'accueil en stage**

4. Retours de stage

Le **retour de stage individuel** permet de prendre en compte **le ressenti de chacun·e**, c'est un outil pédagogique qui pourrait être davantage exploité. Il s'agit d'un entretien entre l'étudiant·e et un·e sage-femme enseignant·e. La mise en place de cet entretien est encore inégale sur le territoire et reste dépendante de l'établissement de formation (14).

L'ANESF se positionne pour que les équipes pédagogiques se sensibilisent aux formes de violences dans le système universitaire, et qu'un réseau solide de ressources et de contacts se tisse pour les étudiant·e·s.

L'ANESF propose également d'ouvrir ces retours de stage avec des organismes plus neutres comme le **Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)**.

L'ANESF se positionne pour que l'accès aux services du SUMPPS, ainsi qu'à des psychologues ou des assistant·e·s sociaux·ales soit garanti pour tou·te·s les ESF.

Dans un souci d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de la formation, **les retours de stages peuvent également s'effectuer de façon collective (14)**. Ces échanges permettent d'entretenir le dialogue et de **faire intervenir tou·te·s les acteur·rice·s de la vie universitaire** selon leur expertise et leurs champs de compétences : équipe pédagogique, ESF, représentant·e·s des établissements de formation et des lieux de stage...

L'ANESF se positionne donc pour que les étudiant·e·s sages-femmes aient accès à des temps de discussion en retour de stage avec des sages-femmes enseignant·e·s référent·e·s, permettant un enrichissement personnel et collectif.

De plus, une **plateforme d'évaluation des lieux de stages sera un outil permettant une réelle évolution des retours de stage**. Cette plateforme permettra aux étudiant·e·s d'exprimer leurs retours, positifs ou négatifs, sur les lieux de stage dans lesquels il·elle·s ont été formé·e·s. Ce projet diminuerait ce sentiment de non-écoute et de manque de liberté de parole. Il permettrait également d'identifier les points forts et les points faibles d'un lieu de stage afin de pouvoir les améliorer. La plateforme GÉLULES répond à ce besoin et est déjà en train de se développer dans certaines structures de formation.

L'ANESF se positionne pour utiliser la plateforme GÉLULES à l'échelle locale mais de façon harmonisée au national.

B. Précarité

La précarité chez les étudiant·e·s sages-femmes est omniprésente, avec d'une part une précarité qui existe déjà au sein de l'enseignement supérieur de façon générale et d'autre part une précarité plus spécifique à **la formation de sage-femme avec notamment des stages non rémunérés, des transports aux frais des stagiaires et des frais complémentaires**.

Notre enquête bien-être de 2018 a révélé qu'un tiers des ESF considèrent leur situation financière comme **mauvaise à très mauvaise et 9/10 dépendent** partiellement ou totalement **financièrement** d'un tiers/d'une aide (4).

De plus, il est compliqué pour un·e étudiant·e sage-femme d'accéder à un emploi étudiant avec les **plannings de formation et de stage chargés qui en plus changent d'une semaine à une autre**.

La précarité est un **facteur non négligeable dans la santé**, et peut entraîner une aggravation de la santé mentale avec un mal-être et une **charge mentale** supplémentaire.

1. Logement-transport

La problématique du logement et du transport en stage est **un poids pour l'étudiant·e**.

En 2021, 75% des ESF ont l'obligation de faire un stage hors de l'établissement de rattachement. En moyenne, les ESF parcourent **4599,75 km** (7) par an pour aller en stage, seulement, **15 CHU sur 32 ne versaient pas correctement** l'indemnité de transport. Cette indemnité de transport est plus qu'insuffisante et ne concerne que les étudiant·e·s du second cycle. Elle est en effet à **hauteur de 130 euros brut** (8) versée pour les stages se trouvant à partir de 15 km du logement ou du CHU de rattachement et ne correspond pas à la réalité des frais engendrés par des stages en périphérie.

> **L'ANESF se positionne pour l'indemnisation kilométrique à frais réels des étudiant.e.s sages femmes de 1er cycle.**

> **L'ANESF se positionne pour l'indemnisation kilométrique à frais réels des étudiant·e·s hospitalier·ère·s.**

Le déplacement n'est pas la seule problématique, la distance entre le lieu de stage et le domicile nécessite parfois de prendre un logement proche du lieu de stage, ce qui engendre des dépenses supplémentaires. Sur 271 ESF ayant répondu à l'enquête (7), 71 personnes ont dû payer **un logement en stage pour environ 147€ par stage** (entre 80€ et 950€ pour un mois).

Actuellement, il **n'existe pas d'indemnité forfaitaire de logement** pour les stages en maïeutique. Il est primordial pour le bien-être des étudiant·e·s de mettre à **disposition des logements** sur les lieux de stages afin de diminuer la charge financière mais également pour diminuer les risques d'accidents liés à la conduite après une garde de nuit de 12H.

En 2019, la charte d'accueil des étudiant·e·s en santé dans tous les territoires (15) est signée par l'ensemble des fédérations de filières de santé ainsi que divers·es acteur·rice·s comme par exemple la Fédération Hospitalière de France ou encore Régions de France. Ce document précise la définition de **l'Hébergement Territorial En Santé (HTES)** qui doit notamment être un **lieu de vie partagé** entre étudiant·e·s en santé de différentes filières, doit être favorisé pour **tout terrain de stage situé à plus de 30 minutes** de la faculté de rattachement, **comprendre au minimum 3 places**, se situer à proximité du lieu de stage, disposer d'une **connexion internet haut-débit**, de **places de stationnement** et d'**espaces dédiés de travail**. Par rapport à la participation financière, celle-ci est définie pour chaque hébergement.

- > L'ANESF se positionne pour l'accès à des logements pour les ESF lorsqu'il·elle·s réalisent des stages en dehors de leur CH de référence.
- > L'ANESF se positionne pour la mise en place d'une indemnité d'hébergement à hauteur de 150€ pour tout stage à plus de 15 km du lieu de domicile.

1. Rémunération

La **faible rémunération participe aussi à la précarisation** des étudiant·e·s sages-femmes.

Les ESF reçoivent actuellement une rémunération de 3229,20 euros brut par an en 4ème année et 3974,40 euros brut par an en 5ème année (8) qui est divisée classiquement en 12 mensualités en 4ème année et en 10 pour la 5ème année. Ces indemnités **sont largement inférieures au minimum horaire** à celles d'un·e étudiant·e stagiaire de l'enseignement supérieur qui sont égales à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale **soit 4,05€ de l'heure en 2023** (9).

De plus, de la même façon que les professionnel·le·s de santé diplômé·e·s, les ESF réalisent des gardes la nuit, les week-ends et les jours fériés mais **nous n'obtenons aucune prime supplémentaire ni gratification à la différence des étudiant·e·s de médecine de 2ème et de 3ème cycle.**

- > L'ANESF se positionne pour une revalorisation de la rémunération des étudiant·e·s hospitalier·ère·s à hauteur de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale.
- > L'ANESF se positionne pour une majoration lorsque les étudiant·e·s sages-femmes réalisent des gardes de nuit, en week-end et les jours fériés.

2. Aides sociales

Les étudiant·e·s sages-femmes éligibles à la bourse des formations sanitaires et sociales obtiennent un versement tous les mois pendant 10 mois, de Septembre à Juin. Cette aide, bien que nécessaire, est **insuffisante pour combler la précarité étudiante** notamment l'été où des stages sont tout de même réalisés mais aucune aide n'est versée à cette période. Ce qui est une double peine pour les étudiant·e·s car ces stages d'été empêchent également de travailler à côté, ou alors le travail réalisé **nuit à la santé de l'étudiant·e qui doit alterner stage et emploi étudiant afin de subvenir à ces besoins.**

L'ANESF se positionne pour l'ouverture du droit au maintien des bourses l'été pour les étudiant·e·s sages-femmes.

3. Frais complémentaires

La formation en maïeutique nécessite du matériel pédagogique pour réaliser les travaux pratiques. Cela peut **entraîner des frais supplémentaires** pour les étudiant·e·s avec l'obligation d'acheter ce matériel comme par exemple des fruits ou de la viande utilisés pour les TP de suture.

De plus, certaines structures de formation **réclament l'achat des tenues de stages**, qui doivent normalement être fournies et entretenues par les lieux de stages, et de petits matériels. (10)

A la rentrée 2022, ces frais complémentaires représentent en moyenne **177,14 euros ce qui est une somme non négligeable pour un·e étudiant·e** (11).

- > **L'ANESF se positionne pour la suppression des frais complémentaires demandés aux étudiant·e·s sages-femmes, et pour que la législation soit respectée.**
- > **L'ANESF se positionne pour le respect des instructions interministérielles concernant la gratuité et l'entretien des tenues de stage.**

C. Pédagogie

Les études de sages-femmes sont très vite tournées vers la pratique clinique, mais l'enseignement théorique n'est pas à négliger quand nous discutons du bien-être des ESF. La santé mentale de ceux et celles-ci est aussi impactée par la pédagogie et les relations des étudiant.e.s avec l'équipe enseignante.

1. Organisation de la formation

La construction de la formation, elle-même, a un effet non négligeable sur la santé mentale des ESF.

De façon plus générale, une réflexion autour de la maquette de formation est nécessaire. Les études de maïeutiques sont régies par l'arrêté de 2013 relatif au régime des études en vue du Diplôme d'État de sage-femme (12). L'annexe de cet arrêté s'apparente à un référentiel du diplôme, il cadre le programme de la formation et définit les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme d'État. Cependant, les disparités de la formation persistent. Dans la continuité de la revendication de l'ANESF sur **l'uniformisation du CSCT** et afin d'avoir une meilleure visibilité ainsi que l'appropriation optimale du cursus par les étudiant·e·s et professionnel·le·s, il est essentiel de multiplier les démarches pour **l'uniformisation du diplôme d'état avec des attendus clairement définis** (14).

L'ANESF se positionne également pour que **soient explicités nationalement les attentes** concernant le premier cycle, comme c'est déjà fait pour le second cycle. Cette démarche s'accompagne aussi d'une **harmonisation** entre les différents établissements de formation quant au curriculum suivi par les étudiant·e·s (14). Cette harmonisation rejoint une meilleure lisibilité des études de maïeutique, permettant aux étudiant·e·s de s'approprier, s'investir et se projeter dans les différents objectifs formulés ainsi. Pour le rendre réalisable, il est important que ces **curriculums soient présentés aux étudiant·e·s** et que différents temps soient mis en place pour les intégrer pleinement dans leur cursus (14). Cette harmonisation entre les différents établissements de formation passera également par la construction des maquettes de formation de maïeutique à partir d'une base commune. Le référentiel de compétences de la profession de sage-femme date de 2010 est en train d'être actualisé. Cette actualisation est une réelle opportunité qui pourra mener à une réflexion autour des maquettes de formation de maïeutique : pour qu'elles soient construites selon une approche par compétences permettant alors une harmonisation de ces maquettes de formation entre les structures de formation.

La réforme et la révision de notre formation s'articule avec **la création d'un 3e cycle court, ou 6ème année**. Les études de sages-femmes ont une surcharge horaire importante, en moyenne les étudiant·e·s sages-femmes ont 1175 heures de cours et de stages en plus que leurs homologues en études de pharmacie et d'odontologie (16). Cela n'est pas sans conséquence sur la santé mentale des étudiant·e·s. Nous avons pu voir suite à l'EBE de 2018 que **8 ESF sur 10** se sentent **plus stressé·e·s** depuis le début de leurs études, avec un quart des étudiant·e·s qui considèrent comme principale source de stress la quantité de travail (4). La mise en place d'une 6e année pourrait ainsi résoudre en partie cette surcharge mais également donner la possibilité d'**inclure** de façon optimale les **nouvelles compétences** acquises par les sages-femmes ces dernières années. Ce qui serait aussi l'occasion de diversifier nos lieux de stages vers ces nouveaux exercices. La 6e année permettrait également de faciliter l'**accès à la recherche** avec des UE tout le long du cursus et la possibilité de réaliser un master de recherche complet lors de sa formation.

Aujourd'hui, une proposition de loi concernant la réforme de notre formation est sur le point d'être votée à l'Assemblée Nationale. Elle comprend notamment la mise en place de la 6e année pour les étudiant·e·s entrant en PASS/ L.AS à la rentrée 2023.

On y retrouve aussi **l'intégration universitaire**, améliorant ainsi l'accès aux différents services universitaires pour les étudiant·e·s sages-femmes, et de ce fait, l'accès aux services de santé (13).

Les redoublements lors des études de sage-femme, qui sont compliquées de par leur rythme et leurs conditions, restent fréquents. **La mise en place d'UE anticipées** permet aux étudiant·e·s doublant·e·s de passer des UE de l'année universitaire suivante pendant leur année de redoublement. Cela donne la possibilité aux étudiant·e·s doublant·e·s de garder un rythme de travail régulier et d'appréhender l'année suivante plus sereinement. L'ANESF se positionne en faveur d'une application de ces aménagements à tous les établissements de formation de sage-femme de France (14).

La réforme de nos études est également l'occasion d'introduire dans la maquette de formation les outils nécessaires aux étudiant·e·s pour renforcer les ressources de chacun·e autour de la santé mentale. Dans cet objectif, nous souhaitons introduire des **formations pratiques** sur la **santé mentale** et la **relation soignant·e/soigné·e**, faisant notamment intervenir des patient·e·s expert·e·s, des temps d'échanges réguliers avec un·e professionnel·le qualifié·e dans la relation soignant·e-patient·e, des formations à la **lutte contre les discriminations** et une formation des étudiant·e·s à la **pédagogie**. Également, **l'intégration d'un module transversal dans le but de déstigmatiser la santé mentale**, permettra aux étudiant·e·s de connaître les ressources accessibles (6).

> L'ANESF continue les démarches pour l'uniformisation du diplôme d'État avec des attendus clairement définis.

> L'ANESF se positionne pour que soient explicités fixées nationalement les attentes concernant le premier cycle, comme c'est déjà fait pour le second cycle.

> L'ANESF propose d'harmoniser les curriculums entre établissements de formation d'une même région (ce qui a été fait en Ile de France).

> L'ANESF se positionne pour que les curriculums soient présentés aux étudiant·e·s et que différents temps soient mis en place afin que ceux-ci se les approprient (TDs, entretiens pédagogiques personnels).

> L'ANESF se positionne pour la création d'un troisième cycle. Le troisième cycle en maïeutique permettra alors de mieux répartir les cours et les stages sur les cinq années suivant l'admission dans la filière maïeutique, afin d'améliorer la qualité de vie et la santé mentale des étudiant·e·s sages-femmes.

> UE anticipées : L'ANESF se positionne en faveur d'une application de ces aménagements à tous les établissements de formation de SF de France.

> Une formation des étudiant·e·s sur la santé mentale et la relation soignant·e/soigné·e, faisant notamment intervenir des patient·e·s expert·e·s.

> Des formations à la lutte contre les discriminations.

> L'intégration d'un module transversal visant à déstigmatiser la santé mentale et connaître les ressources accessibles aux étudiant·e·s en difficulté dans les études de santé.

2. Innovations pédagogiques

Suite aux différentes enquêtes réalisées par l'ANESF et/ou les différents rapports du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, certaines pistes d'innovations pédagogiques dans le cursus de maïeutique ont pu émerger pour améliorer le bien-être et la santé mentale des étudiant·e·s. Cela peut se jouer à divers niveaux au sein des structures de formation.

Tout d'abord, dans le cadre de l'organisation de la formation, il faut que la **communication** devienne et reste efficiente ainsi que transparente entre équipe pédagogique et étudiant·e·s, notamment concernant le contenu et le déroulé du programme de formation. Il est en effet plus simple pour les étudiant·e·s d'appréhender et de s'appropriier le programme, en ayant connaissance et en comprenant le mécanisme de celui-ci (14).

Une pédagogie qui va placer l'étudiant·e comme acteur·rice de son cursus et qui va valoriser ses acquis et son implication lui permettra de mieux s'approprier ses études, améliorer son vécu de sa formation mais également de mieux se projeter dans sa future profession. Nous pouvons remarquer aujourd'hui, un grand manque d'attractivité de la filière sage-femme. L'ANESF se positionne alors pour promouvoir une **pédagogie valorisante**, une **pédagogie par l'action** autant dans les savoirs pratiques que dans la **participation à l'organisation de l'établissement** (14).

Au vu du contexte de mal-être profond et généralisé des ESF, il est nécessaire de mettre en place des mesures à l'échelle des UFR, avec par exemple la mise en place d'une équipe dédiée à la pédagogie et à l'accompagnement dans chaque UFR. En plus de personnes dédiées, la **formation** de l'ensemble des acteur·rice·s impliqué·e·s dans la formation (pédagogiques et administratif·ve·s) assurerait un meilleur accompagnement. Cette formation pourrait porter sur les **risques psycho-sociaux, à leur repérage, à l'accompagnement des étudiant·e·s en difficulté, ainsi qu'aux situations de maltraitance et de discrimination** (6).

La structure de formation a également un rôle à jouer en organisant différents temps privilégiés autour de la santé mentale. Ces temps peuvent prendre la forme **d'ateliers** permettant de **vivre plus sereinement ses études** et de prévenir les risques psycho-sociaux ou de **temps d'échanges** avec des professionnel·le·s de santé, des intervenant·e·s spécialisé·e·s dans la santé mentale et d'autres étudiant·e·s pour partager les difficultés rencontrées au cours de son cursus (6).

L'ANESF demande à ce que tous les établissements de formation fournissent un **local** pour les étudiant·e·s au sein de leur établissement, pour créer un espace de cohésion, de collaboration et de travail accessible pour tou·te·s les étudiant·e·s. En effet, une partie des établissements de formation étant délocalisée, la BU ou la MDE n'est pas accessible facilement pour tou·te·s lors des pauses. La possibilité d'avoir un espace dédié pour se l'approprier et l'aménager améliore le vécu des étudiant·e·s (14).

En plus des clés organisationnelles, l'équipe pédagogique a toute sa place dans l'élaboration de projets innovants autour de la santé mentale. La mise en place de **mentorat enseignant-e-étudiant-e** et la création des **temps de cohésion, de convivialité et de rencontres** au sein des établissements de formation, pouvant être co-organisés avec les étudiant·e·s, participera à l'établissement d'une relation sereine entre étudiant·e et enseignant·e. L'enquête bien être de décembre 2018 a fait le constat d'un manque de cohésion et de compréhension entre les étudiant·e·s et l'équipe pédagogique, parfois en inter ou intra-promotion également. Ces rencontres peuvent

défendre une meilleure entente au sein de l'école et valoriser les compétences de chacun·e ou être l'occasion de faire intervenir des personnes extérieures (14). Toujours dans une démarche d'aider l'étudiant·e à s'approprier sa formation et aussi de s'adapter aux besoins de formation de celui·celle-ci, l'équipe enseignante peut développer des innovations pédagogiques notamment via les **travaux pratiques**, les enseignements dirigés, la **pédagogie inversée** et la **simulation** (14).

D'après l'enquête bien-être de l'ANESF, le stress est causé à 29,9% par les examens (4). Cela s'explique notamment par le manque de ressources de révisions et notamment d'annales des années précédentes. L'**accès aux annales** a pour but de cerner les attentes de l'équipe pédagogique et de comprendre les notions qu'il est incontournable de maîtriser. En début de cursus, avec peu de stages réalisés, c'est d'autant plus compliqué d'appréhender les notions primordiales. Concernant l'accès aux annales, des étudiant·e·s d'années supérieures peuvent se charger du travail de correction, sous supervision et relecture des équipes enseignantes, afin de produire un contenu de qualité. Avoir accès aux épreuves des années précédentes peut permettre de revenir sur ses propres erreurs et ainsi d'apprendre. Cette démarche ne peut être effectuée sans accès à des corrections officielles (14).

- > **L'ANESF se positionne pour développer la pédagogie et la communication dans le programme de la formation.**
- > **L'ANESF se positionne pour promouvoir une pédagogie valorisante, une pédagogie par l'action autant dans les savoirs pratiques que dans la participation à l'organisation de l'établissement.**
- > **L'ANESF encourage les étudiant·e·s et les équipes pédagogiques à organiser ensemble des événements de cohésion.**
- > **L'ANESF demande à ce que tous les établissements de formation fournissent un local pour les étudiant·e·s au sein de leur établissement.**
- > **L'ANESF se positionne pour un accès des étudiant·e·s aux annales et à des corrections officielles des examens par le biais, ou non, du tutorat d'années supérieures.**
- > **L'ANESF se positionne pour la mise en place de mentorat enseignant·e-étudiant·e.**
- > **L'ANESF se positionne pour la mise en place d'une équipe dédiée à la pédagogie et à l'accompagnement dans chaque UFR.**
- > **L'ANESF se positionne pour la formation des équipes pédagogiques et administratives aux risques psycho-sociaux, à leur repérage, à l'accompagnement des étudiant·e·s en difficulté, ainsi qu'aux situations de maltraitance et de discrimination.**
- > **L'ANESF se positionne pour le développement d'ateliers permettant de vivre plus sereinement ses études et de prévenir les risques psycho-sociaux.**

3. Perspectives Associatives

Les tutorats d'entrée dans les études de santé, soutenus et reconnus par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche, ont depuis longtemps un rôle majeur dans l'accompagnement et le vécu des étudiant·e·s, avec un réel enjeu pour la santé mentale. Récemment, au sein des associations étudiantes sages-femmes, des tutorats d'années supérieures se développent pour les étudiant·e·s à partir de leur 2ème année. Les tutorats étudiants participent à la lutte contre l'isolement, dans la transmission de leur expérience tout le long de leur cursus etc (3).

Ces tutorats peuvent permettre un système de compagnonnage entre les ESF afin de proposer un soutien dans les enseignements théoriques et pratiques ainsi qu'un soutien moral des étudiant·e·s. Leur **création est encouragée et soutenue** au sein de notre réseau. Cependant, la non implication de l'équipe pédagogique dans ce projet a été identifiée comme un frein pour les étudiant·e·s qui ont souhaité monter cette initiative. Plusieurs établissements de formation ont pu le mettre en place en agissant en réelle collaboration, ce qui bénéficie aux étudiant·e·s. Le **compagnonnage théorique** et le soutien moral sont des besoins établis des étudiant·e·s et les TAS y répondent de plus en plus. Il reste cependant l'**enseignement pratique**, dans le cadre par exemple de la simulation, auquel les tutorats ont moins les moyens de participer (14).

Pour l'évolution de ces perspectives, le soutien des équipes de l'UFR / institut de formation envers les tutorats, la possibilité de formation des tutorats d'années supérieures à l'accompagnement des étudiant·e·s en détresse et un développement de la communication avec l'équipe pédagogique sont indispensables (6).

L'engagement étudiant et leur implication au sein des structures de formation dépasse les projets et l'accompagnement, il existe aussi un réel enjeu au niveau de la gouvernance étudiante. Pour améliorer les conditions d'études et la santé mentale des ESF, il est nécessaire qu'il·elle·s puissent participer aux décisions et positions qui les concernent, il est alors important de les intégrer au maximum au niveau de l'établissement de formation mais également au sein de l'hôpital. La représentation et l'élection d'un·e ESF en Commission Médicale d'Etablissement (CME) pour un mandat de 2 ans s'inscrit aussi dans cette démarche (14).

La place des étudiant·e·s est donc prépondérante dans les perspectives d'amélioration de la santé mentale au sein des études mais il ne faut pas que cette responsabilité soit au détriment du cursus et de la santé des étudiant·e·s engagé·e·s. Pour encourager et assurer cette implication, il est fondamental de **valoriser l'engagement des ESF**. Au second cycle, **les motifs associatifs et syndicaux** sont considérés comme des **justifications d'absences** pour les étudiant·e·s qui le demandent. Afin de permettre un vrai développement de l'engagement, il faut arriver à une communication pérenne avec l'équipe pédagogique pour une mise en place effective de ces justificatifs (14).

Cette valorisation peut avoir lieu par le biais d'accréditation d'ECTS, avec par exemple dans le cas du Tutorat d'année supérieure une inscription de celui-ci dans les Règlements Intérieurs des écoles dans le cadre d'une Unité d'Enseignement (14).

- > **L'ANESF encourage la création de tutorats d'années supérieures dans les instituts de formation en maïeutique.**
- > **L'ANESF se positionne pour l'accréditation d'ECTS pour valoriser cet engagement.**
- > **L'ANESF se positionne donc pour que le compagnonnage ait aussi lieu pour l'enseignement pratique dans le cadre de la simulation.**
- > **L'ANESF se positionne pour une inscription du tutorat d'années supérieures dans les Règlements Intérieurs des structures de formation dans le cadre d'une Unité d'Enseignement permettant de valider des ECTS pour les étudiant·e·s tuteur·rice·s, ainsi qu'une formation et un accompagnement de ces dernier·ère·s.**
- > **L'ANESF appelle les établissements de formation à intégrer au maximum les ESF dans les décisions, créations, positions qui les concernent.**
- > **L'ANESF se positionne pour le respect de la considération des motifs associatifs et syndicaux comme des justifications d'absences pour les étudiant·e·s qui le demandent.**
- > **L'ANESF se positionne pour le soutien des équipes de l'UFR / institut de formation envers les tutorats d'entrée dans les études de santé comme ceux d'années supérieures.**
- > **L'ANESF se positionne pour la formation des tutorats d'années supérieures à l'accompagnement des étudiant·e·s en détresse.**

III. Conclusion

Depuis plusieurs années, l'ANESF et les différentes organisations en lien avec les étudiant·e·s tirent la sonnette d'alarme concernant la santé mentale des étudiant·e·s et plus spécifiquement pour les étudiant·e·s sages-femmes. En effet, s'ajoutant à un mal-être étudiant général, la formation de maïeutique accumule les facteurs aggravants pour la santé mentale de par sa difficulté et son exposition à un milieu de la santé.

Le constat est donc partagé par tou·te·s, c'est d'autant plus encourageant pour que de nombreuses actions soient menées à différents niveaux et par différent·e·s acteur·ice·s. Chaque versant de la formation contribue à la santé mentale des étudiant·e·s sages-femmes, que ce soit la théorie, les stages, en passant par la précarité et la réforme de notre formation. Cette contribution se veut être une synthèse transversale de toutes les propositions de l'ANESF à ce sujet pour favoriser la saisie de

celles-ci par les divers·es acteur·rice·s concerné·e·s. Cette contribution est vouée à évoluer au fil des futures enquêtes, revendications et victoires de l'ANESF, avec pour objectif de continuer à faire évoluer le débat autour un des piliers centraux de notre association, le bien être des étudiant·e·s sages-femmes.

Benjamin Lohez

Loona Mourenas

Manon Delobelle

Roxanne Landais Hauser

Membres du Bureau de l'ANESF de 2022-2023

IV. Bibliographie

1. OMS. Santé mentale. Disponible sur:
<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/sante-mentale>
2. Reperes sante etudiants 2018 . Disponible sur: https://www.ovenational.education.fr/wp-content/uploads/2018/11/Reperes_sante_etudiants_2018.pdf
3. Rapport Dr Donata Marra sur la “Qualité de vie des étudiants en santé”. Disponible sur: https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/180403_-_rapport_dr_donata_mara.pdf
4. Enquête bien-être étudiant de l'ANESF 2018. Disponible sur: http://anesf.com/wp-content/uploads/2018/08/Enquete_bien-etre_ESF_DP_EBEAS_2018-1.pdf
5. Contribution maître de stage universitaire – ANESF – Association Nationale des Etudiants Sages-Femmes. Disponible sur: <https://anesf.com/contribution-maitre-de-stage-universitaire/>
6. Pronostic Mental Engagé – ANESF – Association Nationale des Etudiants Sages-Femmes. Disponible sur: <https://anesf.com/pronostic-mental-engage/>
7. Enquête sur les frais de logement et de transport lors des stages délocalisés – ANESF – Association Nationale des Etudiants Sages-Femmes. Disponible sur: <https://anesf.com/enquete-sur-les-frais-de-logement-et-de-transport-lors-des-stages-delocalises/>
8. Arrêté du 7 octobre 2016 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire de transport pour les étudiants en second cycle des études de maïeutique accomplissant un stage en dehors de l'établissement de rattachement de leur structure de formation - Légifrance. Disponible sur: <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033204692#:~:text=Le%20montant%20de%20l%27indemnit%C3%A9%20forfaitaire%20de%20transport%20mentionn%C3%A9e%20%C3%A0,mensuellement%20%C3%A0%20130%20euros%20bruts.>
9. Gratification minimale d'un stagiaire étudiant ou élève dans une entreprise. Disponible sur: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32131>

10. Annexe II instruction DGOS DGESIP. Disponible sur:

[https://services.dgesip.fr/fichiers/Annexe II instruction DGOS DGESIP.pdf](https://services.dgesip.fr/fichiers/Annexe_II_instruction_DGOS_DGESIP.pdf)

11. Dossier de presse – Indicateur du coût de la rentrée 2022 – ANESF – Association Nationale des Etudiants Sages-Femmes. Disponible sur: <https://anesf.com/dossier-de-presse-indicateur-du-cout-de-la-rentree-2022/>

12. Arrêté du 11 mars 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme. Disponible sur :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027231825/#:~:text=Les%20%C3%A9tudes%20en%20vue%20du.europ%C3%A9ens%2C%20correspondant%20au%20niveau%20licence.>

13. Nationale A. Proposition de loi n°370, modifiée par le Sénat, visant à faire évoluer la formation de sage femme. Assemblée nationale. Disponible sur:

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b0370_proposition-loi

14. Contribution Bien être : constats et perspectives pour les étudiant·e·s Sages-femmes. Consultable sur demande

15. Charte d'accueil des étudiants en santé dans tous les territoires. Consultable sur demande

16. Contribution "Mise en place du troisième cycle de maïeutique" de l'ANESF. Consultable sur demande

V. Contact

Benjamin LOHEZ - Vice-Président en charge des Affaires Sociales et de la Défense des Droits de l'ANESF - affairessociales@anesf.com - 06.47.33.35.41